

Paris, le 29 octobre 2020

Partenariat pour bâtir une « empreinte biodiversité » des politiques publiques territoriales (« GBS collectivités » - Club C4B+)

Que ce soit au niveau mondial (Rapport de l'IPBES avril 2019 Paris), au niveau européen (EEA Report No 10/2020 : State of nature in the EU), ou enfin au niveau national (CGDD oct 2019, L'environnement en France en 2019 : rapport de synthèse), les mêmes constats sont faits — unanimement — par toutes les études disponibles : la biodiversité s'érode et de plus en plus rapidement. Ainsi :

- 11% des zones naturelles existant dans le monde en 2000 pourraient être perdues à l'horizon 2050 et les activités humaines ont multiplié de 100 à 1 000 fois l'extinction des espèces au cours des 100 dernières années.
- en Europe, jusqu'à 80 % des types protégés d'habitat sont menacés ;
- en France 26% des espèces évaluées par l'ONB présentent aujourd'hui un risque de disparition. Un taux qui grimpe à 40% en incluant les Outre-Mer.

Les causes de cette perte globale et nationale de biodiversité sont aujourd'hui connues et l'IPBES dans son rapport précité les a regroupées en cinq grandes pressions : (1) les changements d'usage des terres et de la mer, (2) l'exploitation directe de certains organismes, (3) le changement climatique, (4) la pollution et (5) les espèces exotiques envahissantes et autres), elles-mêmes démultipliées par l'augmentation démographique, nos modèles de production et de consommation, les conflits etc.

10 ans après la Convention sur la Diversité Biologique d'Aichi, force est de constater comme l'a rappelé Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU, à l'occasion de l'Assemblée Générale des Nations Unies fin septembre 2020 : aucun des 20 objectifs fixés n'a été atteint, 6 très partiellement.

Malgré les efforts de la Communauté Scientifique et ceux de nombreux Etats ou collectivités territoriales, une des causes majeures de ce constat est l'absence d'outil de mesure de l'empreinte biodiversité des activités humaines, qui permette aux décideurs publics et privés de prendre des décisions fortes et en suivre l'effet positif sur la biodiversité. A l'échelle des territoires, nous manquons encore d'outils qui permettent de quantifier les atteintes portées à la biodiversité et de mesurer l'effectivité des politiques publiques en faveur de la biodiversité (malgré des initiatives fort utiles telles que les Atlas Communaux de la biodiversité où les travaux menés dans le cadre du Plan National pour la Biodiversité, les stratégies régionales pour la biodiversité ou les SRADDET et PCAET par exemple).



Si l'on s'autorise un parallèle « pragmatique » avec la lutte contre le dérèglement climatique, il est évident que pour tous les acteurs et décideurs publics et privés – mais aussi la population – l'absence d'outils de mesure de l'empreinte biodiversité à la fois scientifiquement robuste, transparent, compréhensible par tous et construit sur une métrique unique, est un frein à la pleine conscience des impacts de l'activité humaine (qu'elle soit économique, administrative ou politique) sur la biodiversité.

Dans ce contexte, CDC Biodiversité, filiale à 100% de la Caisse des Dépôts créée en 2008, s'est engagée depuis 4 ans dans le développement d'une méthodologie de « mesure de l'impact des activités économiques sur la biodiversité » se basant sur des travaux nationaux et internationaux (et notamment des travaux de l'Institut pour l'Environnement Hollandais – PBL). Elle a proposé à un collectif d'entreprises et d'institutions financières de travailler à la création d'un outil de mesure de l'empreinte biodiversité au sein du club B4B+. Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une demande des pouvoirs publics, exprimée notamment dans l'action 30 du Plan National pour la biodiversité présenté par Nicolas Hulot en juillet 2018. La méthodologie a fait l'objet d'une revue critique (soumission auprès d'experts scientifiques internationaux) coordonnée par l'Office Français de la biodiversité et a été présentée à la Commission Européenne. L'équipe de CDC Biodiversité contribue activement aux travaux collectifs menés par d'autres équipes au plan mondial sous l'égide du PNUE (collectif « Aligning Biodiversity Measures for Business »).

Ainsi, après un patient travail partenarial avec les acteurs du club B4B+ ces 4 dernières années, CDC Biodiversité a rendu public le 12 mai 2020 une première version de cet outil de mesure d'empreinte intitulé « Global Biodiversity Score » simplifié en GBS, présenté dans ses publications¹ et lors d'un séminaire public le 22/9/2020, en présence de Bérangère Abba, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la Transition écologique chargée de la biodiversité, de Eric Lombard, Directeur général de la Caisse des Dépôts, de Anne Larigauderie, Secrétaire exécutive de l'IPBES, de Humberto Delgado-Rosa, Directeur du Capital Naturel de la Commission Européenne et de Elisabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la Convention sur la Diversité Biologique, et avec la participation de nombreuses entreprises. A cette occasion ont été rendus publics les premiers résultats de l'utilisation par les entreprises du GBS. A titre d'exemple, voir Schneider Electric, pour en savoir plus :

https://www.cdc-biodiversite.fr/schneider-electric-early-adopter-du-global-biodiversity-score/

Fort de ce travail, CDC Biodiversité – avec le soutien plein et entier de la CDC et notamment de la Banque des Territoires – souhaite aujourd'hui travailler

2

¹ http://www.mission-economie-biodiversite.com/publication/gbs-update-2019

avec les collectivités territoriales à la mesure de l'empreinte de leurs politiques publiques en matière de biodiversité.

Prenant en compte leurs compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire mais également de gestion de grands services publics tels l'eau, l'assainissement, les déchets, les transports publics (etc.), et également le fait que les collectivités ont une responsabilité dans la gestion de l'espace public (voirie, espaces verts ou grands équipements publics : établissements scolaires, stades, etc.), la place des collectivités territoriales est essentielle.

Pour accompagner les élus locaux dans leurs prises de décisions et leurs services dans leur action, il convient de mieux cerner et si possible quantifier l'impact des politiques territoriales sur la nature et surtout les conditions à réunir pour restaurer la biodiversité dans notre pays et se préparer ainsi au défi de stopper l'érosion de la biodiversité. Depuis la création de l'outil GBS et le développement de l'empreinte biodiversité, CDC Biodiversité a conscience de l'importance et de la nécessité d'un tel outil pour les collectivités.

Désormais, les échéances internationales, européennes et nationales appellent les collectivités à lutter activement contre l'érosion de la biodiversité. Ainsi, et sous la revue de scientifiques intervenant dans ces champs (d'ores et déjà la Conseil Scientifique de CDC Biodiversité a été saisi) et bien sûr en informant les pouvoirs publics et les associations de travaux conduits, il est temps de développer un outil de mesure de l'empreinte biodiversité des collectivités. Nous serons, bien sûr, très attentifs aux initiatives comparables pouvant exister à l'étranger et notamment en Europe (à ce sujet que la Commission Européenne vient de créer un Centre de ressources sur la biodiversité à l'échelle de l'Union Européenne).

Nous nous proposons de réunir dans les prochaines semaines, une vingtaine de collectivités du bloc communal, les associations les représentant ainsi que celles spécialisées disposant d'éléments d'information utiles (FNAU, Fédération de SCOT, PLUI...) pour travailler à l'élaboration d'une méthode de travail et d'un calendrier 2021-2024 avec pour objectif l'émergence d'un outil de mesure de l'empreinte biodiversité des collectivités.

Références GBS entreprises : https://www.cdc-biodiversite.fr/gbs/

Contacts : Marc Abadie, président de CDC Biodiversité

+33 (0) 1 80 40 15 03

marc.abadie@cdc-biodiversite.fr

Antoine Cadi, directeur de la recherche et de l'innovation

+ 33 (0) 1 80 40 15 16

antoine.cadi@cdc-biodiversite.fr